

Pour être constante et atteindre son maximum, l'économie doit être rendue facile au déposant ; il faut que la caisse d'épargne se trouve à sa portée au moment même où l'épargne lui est possible c'est-à-dire à l'instant où il se trouve en possession de son argent. Là est le secret du développement remarquable des caisses d'épargne patronales ; l'ouvrier la trouve à l'atelier même, et y dépose sans effort, sans déplacement la partie de sa paie qu'il veut économiser. S'il lui faut faire une longue course pour déposer son argent à une caisse quelconque, il y renonce presque toujours et c'est autant de perdu pour lui. Sans la ténacité, l'abnégation des femmes d'ouvriers, les dépôts des caisses d'épargne seraient considérablement restreints.

Il n'est pas toujours prudent pour l'ouvrier de placer son argent dans la caisse de son patron ; aussi a-t-on, en vue d'encourager l'économie chez les ouvriers et les enfants, créé des cartes d'épargne sur lesquelles on appose soit des timbres-poste ordinaires, soit des timbres *ad hoc*, et que l'on verse ensuite à la caisse d'épargne lorsqu'elles sont remplies, tout comme l'on verserait des espèces sonnantes (pages 294, 205 et 300).

Le fonctionnement des caisses d'épargnes européennes n'offre rien de particulier à signaler, en dehors de la tendance qu'elles manifestent d'employer les épargnes des travailleurs au profit des travailleurs. Les caisses d'épargnes d'Italie sont surtout remarquables à ce point de vue. En France, quelques caisses d'épargnes emploient avec succès une partie de leurs réserves à la construction des habitations ouvrières (page 290).

Les caisses d'épargnes, qu'elles soient libres ou sous le contrôle de l'Etat, se contentent de recevoir les dépôts et ne font aucun effort pour susciter chez l'ouvrier, par l'appât d'un bénéfice quelconque, le goût de l'économie. C'est dans la section XIV, Institutions patronales, qu'il faut chercher les combinaisons employées pour provoquer et développer le sentiment de l'épargne ; combinaisons généreuses, coûteuses pour le patron, ne demandant aucun sacrifice de dignité ou de liberté de la part de l'ouvrier et malgré cela souvent repoussées ou dédaignées par ce dernier.

COOPÉRATION.

Section II.—*Associations coopératives de production.*

Section IX.—*Associations coopératives de consommation.*

Section X.—*Associations coopératives de crédit.*

Un économiste* a défini la coopération :

“ Une association de personnes en vue d'éviter le prélèvement opéré par les intermédiaires.

La coopération, ajoute l'auteur, veut réduire le nombre des intermédiaires au strict minimum..... elle veut que les travailleurs se fournissent le plus possible à eux-mêmes et conservent aussi la plus grande partie du produit de leur travail. Pour cela; elle leur dit : associez-vous, produisez, achetez, empruntez en commun et répartissez entre vous ces produits, ces achats et ces emprunts. Vous n'aurez plus à rémunérer les services de l'entrepreneur, du marchand, du banquier. De là résultent les trois grandes divisions de la coopération : La coopération de production, la coopération de consommation, la coopération de crédit.”

* *Organisation du crédit au travail* par M. L. Hiernaux.